



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Unité inter-départementale Tarn-Aveyron

Arrêté n° 12-2023-11-21-00004 du 21 NOV. 2023

abrogeant l'arrêté préfectoral de suspension conservatoire et de mise en demeure du 1^{er} août 2023 pris à l'encontre de la société Garage SANNIE, située 31 avenue Victor Hugo, sur le territoire de la commune de Decazeville (12300).

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-6, L.171-7, L.171-8, L.172-1, L.511-1, L.511-2, L.514-5, R.512-46-1, R.541-50 et R.543-162 ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI en qualité de préfet de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral de suspension conservatoire et de mise en demeure du 1^{er} août 2023 pris à l'encontre de la société Garage SANNIE, située 31 avenue Victor Hugo sur le territoire de la commune de Decazeville (12300), de respecter les prescriptions applicables aux activités d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage, exploitées à la même adresse ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 novembre 2023 faisant suite à la visite de l'établissement du 7 novembre 2023 ;

Considérant que lors de la visite d'inspection du 7 novembre 2023, l'inspection des installations classées a constaté que les véhicules hors d'usage (VHU) ainsi que les déchets issus de ces VHU ont été évacués du site et que ce dernier a été remis en état ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral de suspension conservatoire et de mise en demeure n° 12-2023-08-01-00004 du 1^{er} août 2023 est abrogé.

Article 2 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron et notifié à la société Garage SANNIE. Une copie sera adressée au maire de Decazeville.

Fait à Rodez, le

21 NOV. 2023

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Véronique ORTET